L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 14 AVRIL 1846.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
[illegible] $12
[illegible] .... $ 5
[illegible]

ANNONCES.—[illegible]

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que [illegible]

OFFICIEL.
[illegible] AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été [illegible] entre les soussignés et MM. Magne & Weisse, pro[illegible] de la gazette l'ABEILLE, pour la publication [illegible] 1846, de tous les avis [illegible] au prix de UNE PIASTRE [illegible]

Nlle-Orléans, 27 décembre 1845.
WM. DE BUYS, Trésorier de l'Etat.
ROBT. C. NICHOLAS, Secrétaire d'Etat.

PAQUEBOT A VAPEUR ALABAMA, pour Galveston [illegible]
MERLE, BEYLLE & Co. 79, Tchoupitoulas.

POUR BRAZOS ST. JAGO.—[illegible] TELEGRAPH [illegible]
JOHN ALEXANDER.

POUR LE BAYOU VERMILLION.—[illegible] BELLE OF [illegible]
GREEN & McDOUGALL.

POUR VERMILLION.—[illegible] PANOLA [illegible]

[illegible] BAYOU SARA [illegible]

LA MALLE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET BAYOU SARA.
[illegible] CLINTON [illegible]
W. H. AVERY.

POUR LA BALIZE.—[illegible] MUSIC [illegible]
JAMES LAROSE.

PAQUEBOT POUR LAFOURCHE.—[illegible]
BEAUD & LANDRY.

[illegible] REMORQUEUR ET D'ENTREPRISE.—[illegible]
ROBERT MURPHY.

POUR NEW-YORK.—[illegible]
J. W. STANTON & Co.

POUR NEW-YORK.—[illegible]
J. W. STANTON & Co.

POUR NEW-YORK.—Le navire paquet CLIFTON, capt. J. B. Ingersoll [illegible]
J. E. WOODRUFF, 60, Camp.

POUR BOSTON.—[illegible]
RICKER & PEARSON.

POUR BOSTON.—[illegible]
RICKER & PEARSON.

POUR BOSTON.—[illegible] CH. CARROLL [illegible]
RICKER & PEARSON.

POUR BOSTON.—[illegible]
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR BOSTON.—[illegible]
RICKER & PEARSON.

POUR BOSTON.—[illegible]
LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR KINGSTON, Jamaïque.—[illegible] TARANTO [illegible]
LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—[illegible] MANCHESTER [illegible]
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR TRIESTE.—[illegible]
LEVI H. GALE.

[illegible]
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire SOUTH CAROLINA [illegible] de 500 balles de coton ou pour passage [illegible]
L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LE HAVRE.—Partant le 20 avril [illegible] RUBICON [illegible]
L. H. GALE, 93 Commune.

[illegible] ODD FELLOW, capitaine McKay, de [illegible]
RICKER & PEARSON, 62 Camp.

[illegible]
L. H. GALE, 93 Commune.

[illegible] Le navire RIALTO, de Boston [illegible]
L. H. GALE, 93 Commune.

[illegible] La barque LUBECK, de Lubeck venant de Bordeaux, [illegible] actuellement en déchargement en face de la rue St. [illegible] Les consignataires sont priés de venir recevoir [illegible] à la Levée, attendu que toute mar[illegible] sera envoyée aux magasins pu[illegible]
13 avril

[illegible] Le capitaine ni le consignataire de la barque LU[BECK] ne seront responsables d'aucune dette que pourra [contracter] l'équipage de ce navire.
G M LUCAS, 30 Bienville.

[illegible] Le navire HUGUENOT, capt. Hale, de New-York, [illegible] son chargement en face du marché aux légu[mes] [illegible] Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises à la Levée, autrement elles seront em[magasinées] à leurs frais et risques.
J. E. WOODRUFF, 60, Camp.

DEPOT DES VERITABLES FRICTION MATCHES DE WM. A. CLARK,
Rue du Cirque No. 200, Nlle. Orléans.
L. A. GUILLEMAIN, Agent.

F. F. BOURNOS, [illegible] No. 95. Tient son [illegible] heures du soir. 27 mars

WILLIAM DAVIDSON & Co., [illegible] du Canal, Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 14 AVRIL 1846.

C'est, pour tous ceux qui désirent que la question de l'Orégon se termine à l'amiable, un vif sujet de satisfaction que de voir M. BENTON se ranger parmi les Sénateurs qui pensent que les droits positifs des Etats-Unis ne vont que jusqu'au 49me degré, que leurs titres au-delà de ce parallèle sont incertains, et que la difficulté peut se régler honorablement au moyen d'un compromis, dont la base serait ce 49me degré. M. BENTON est un homme sur le patriotisme duquel on ne saurait jeter le moindre doute. Aussi bien que M. CALHOUN, il a donné plus d'une fois des preuves incontestables de son amour pour le pays et de son dévouement aux droits et à la dignité de l'Union. Il a déployé dans ses principes et dans son caractère une fermeté, une consistance, une franchise qui lui ont valu l'autorité qu'il exerce aujourd'hui sur tous les partis; et au moment où il se sépare de l'avant-garde de la *démocratie*, il est assez fort pour ne pas craindre que le moindre soupçon s'élève sur le motif de cette démarche. M. BENTON agit toujours par conviction, et son discours sur l'Orégon prouve que, dans cette circonstance encore, il ne s'est décidé qu'après de mûres réflexions, qu'après une étude attentive des faits qui se rattachent à cette importante question. Il a acquis par ses recherches la certitude que les Etats-Unis iraient au-delà de leurs droits, en poussant leurs prétentions jusqu'au 51° 40'; et avec cette fermeté et cette décision qui caractérise tous ses actes, il a déclaré hautement son opinion.

L'adhésion d'un homme de ce caractère et de cette influence est une bonne fortune pour le parti de la paix. A part la force qu'elle donne à ce parti, elle aura encore pour effet de mettre un terme aux accusations auxquelles il a été plus d'une fois en butte. Comme on y comptait surtout des whigs, les locofocos ardents ne se genaient point pour les accuser de couardise, au besoin même de trahison; c'est à peine si le concours de MM. HAYWOOD, COLQUITT et CASS avait pu modérer un peu cette rage des *mangeurs-de-feu* locofocos; désormais ils n'oseront plus se servir d'épithètes odieuses; car elles viendraient retomber directement sur l'un des chefs les plus hardis et les plus inébranlables dont se soit jamais glorifiée leur armée.

Les dernières manifestations qui ont eu lieu au Sénat sont d'ailleurs du plus favorable augure; elles sont si nettes, si décisives, si concluantes, que M. POLK et ses conseillers ne pourront pas s'y montrer insensibles. Elles indiquent clairement à l'Exécutif la conduite qu'il doit tenir. MM. ALLEN, CASS, HANNEGAN et consorts pourront encore demander à grands cris le 51°, appeler la guerre et maudire le Président, s'il ne répond point à leurs belliqueux appels; mais celui-ci n'osera, certes, point se montrer sourd à la voix de la majorité du peuple de l'Union, qui arrive jusqu'à lui par l'organe de la majorité sénatoriale. Il écoutera les conseils de la modération et de la prudence; et tout en restant fidèle à l'honneur national, il assurera le maintien de la paix, indispensable au développement de la prospérité et de la grandeur de notre patrie.

Le *Courrier* a une manière d'argumenter qui ferait pâlir un clerc de procureur. Nous avons cité une demi colonne de sa prose, et il parle *de quelques paragraphes, de quelques phrases isolées!* A qui espère-t-il donc donner le change avec un si grossier artifice?

"Mais, dit-il, on n'a pas cité l'endroit où nous qualifions les proscriptions d'horribles." Au lieu de nous faire un reproche de cette omission, on devrait nous en savoir gré: car comment excuser un journal qui consacre ses colonnes, pendant plusieurs jours, à conseiller, à imposer au Conseil, une mesure qu'il lui-même qualifie d'horrible? Evidemment ce n'était de sa part qu'une précaution oratoire, une manière de dorer la pilule qu'il n'est pas possible de prendre au sérieux.

Quant à l'origine des proscriptions politiques aux Etats-Unis, le *Courrier* se trompe en ne les faisant remonter qu'à 1841, attendu qu'elles remontent réellement à 1829: à chacun la responsabilité de ses œuvres.

CONSEIL DE LA PREMIÈRE MUNICIPALITÉ.—Etaient présens MM. le Recorder Genois, président; R. Hagan, J. Duplessis, L. Hermann et P. Shields, du premier district; L. E. Forstall et N. Gurlie, du second; J. L. Fabre et A. Brusle, du troisième; F. Correjolles et E. Giquel du quatrième; et Etuie Wiltz et Z. Latour, du cinquième.

Sur motion de M. Hagan, le Président nomme pour composer le comité chargé d'examiner la qualification des membres, MM. Hermann, Latour et Brusle.

Le Conseil se trouvant organisé, il est décidé, sur motion de M. Hagan, que le comité des améliorations sera composé de cinq membres au lieu de trois.

En vertu du pouvoir qui lui en est donné par le Conseil, le Président compose les divers comités.

M. Keynes est nommé secrétaire et M. Michel sergent d'armes du Conseil.—MM. Fabre et Wiltz sont élus commissaires du fonds d'amortissement.

Un message du Maire, transmettant des résolutions du Conseil de la seconde municipalité, relativement aux colporteurs et aux encans licitis est renvoyé au comité de police.

M. Wiltz présente une résolution portant que toutes les élections du Conseil seraient faites à haute voix.—Adopté. Sur motion du même membre, le Maire est autorisé à faire payer à W. Bell le premier terme de son contrat pour la construction des *water works*, s'élevant à $5450 53.

M. Wiltz propose que le Conseil procède, lundi prochain, à l'élection de tous les officiers de la municipalité. M. Hagan propose de fixer l'élection au second lundi de mai.—Adopté.

M. Giquel présente une ordonnance portant qu'attendu les accidens recens que l'on a à déplorer, les conducteurs de drays, charrettes &c. seront obligés de mener leurs animaux par la bride et de n'aller qu'au pas, dans la première municipalité, à peine d'une amende de $25.

M. Hagan pense qu'une ordonnance pareille est plutôt du ressort du Conseil Général que du Conseil de l'une des municipalités.

M. Latour soutient que le Conseil a le droit de passer une pareille ordonnance.

M. Hermann propose, par amendement, que les conducteurs puissent conduire de leurs drays étant; mais qu'ils soient obligés de n'aller qu'au pas dans la première municipalité. Renvoyé au comité de police.

La séance est levée.

CONSEIL DE LA SECONDE MUNICIPALITÉ.—Le Conseil se réunit sous la présidence du recorder Baldwin. Tous les aldermen nouvellement élus sont présens. MM. Peters, Bulitt et Jamison sont nommés pour composer le comité chargé d'examiner les qualifications des membres du Conseil.

M. Scates se présente comme ayant droit au siège de M. Smith du quatrième district, et soumet les motifs de sa réclamation. Il a eu la majorité des votes si l'on rejette, comme on doit le faire, tous les bulletins portant plusieurs noms. M. Davern prétend aussi avoir le droit de siéger comme représentant du 4e district, s'il est décidé que le district a droit à deux aldermen; attendu qu'après M. Smith, il a le plus grand nombre de votes. Après une longue discussion, à laquelle prennent part MM. Peters, Reynolds, Bulitt et Scates, il est décidé que le quatrième district n'a droit qu'à un alderman pour cette élection, la loi qui en accordait deux n'ayant pas été passée à temps pour être mise à exécution le 6.

On soumet au Conseil une protestation contre l'élection des quatre aldermen du 3ne district; attendu qu'on avait laissé voter dans ce district beaucoup d'habitans de Jefferson et beaucoup d'individus qui ne sont pas citoyens; que cela explique l'énorme augmentation de votes du 6 avril sur celui du 19 janvier. Le 19 janvier il n'y avait eu que 877 voix données, et le 6 avril, 1285.—Renvoyé au comité des élections.

M. Peters, au nom du comité chargé d'examiner les qualifications des membres, fait son rapport et déclare le Conseil organisé. Ce rapport est adopté après un assez vif débat. Les comités permanens sont nommés et le Conseil s'ajourne.

Nous espérons que l'ordonnance présentée hier par M. Giquel sera favorablement accueillie par le comité de police et qu'elle passera; nous espérons surtout, ce qui est plus difficile, qu'on tiendra la main à son exécution, une fois adoptée.

Chronique Locale.

COUR CRIMINELLE.—Victor Chauvain, convaincu d'avoir poignardé Pierre Bretteville, a été condamné à un an de prison et aux frais; Adolphe Pradat, convaincu d'assaut et batterie sur Raphael Paimparé, a été condamné à quatre mois de prison et aux frais; Pierre Quesnel, convaincu d'assaut et batterie, a été condamné à douze heures de prison et aux frais.

GRAND JURY.—Le grand jury a trouvé lieu à suivre contre L. Aillaud, accusé de viol; contre J. P. Adams, du Hyans, accusé de faux; contre John Welder, accusé de vol avec effraction; contre Manuel Sanz de la Maza, accusé d'homicide; contre Wm. Brooks, John D. Crawford, Ann Cavanagh, accusés de vol. Il a déclaré n'y avoir lieu à suivre contre John Workman, pour vol.

—Henry, esclave de M. McLeod, a été arrêté hier par l'officier Trescases, pour avoir battu Philip, esclave de M. Wagner. La rixe a eu lieu au coin des rues Conti et Tremé. Phillip est très grièvement blessé.

—L. C. Bernard a déposé hier devant le recorder Génois, avoir été attiré dans une chambre rue Bourgogne, par deux négresses, et y avoir été injurié, attaqué et volé d'une somme de $1 50. Marie, l'une d'elles a été arrêtée.

—Manuel Tiaga a été envoyé hier devant la Cour Criminelle, après examen devant le recorder Génois, sous l'accusation d'avoir recelé une esclave.

J. Zachariah Jr., a été arrêté hier par la police de la Seconde Municipalité, sous une accusation d'escroquerie. L'affaire sera probablement examinée ce matin.

Un nommé John Carpenter, a été arrêté hier sous l'accusation d'avoir, de concert avec trois autres, battu et volé John Armstrong, dans une maison rue Gallatin.

ACCIDENT SUR LE CHEMIN DE FER DU GOLFE.—Dimanche dans l'après-midi, (environ midi et demi,) un des chars a été brisé à la Terre aux Bœufs, par suite du mauvais état de la route. Heureusement personne n'a été blessé.

Nous lisons dans le Baltimore *Sun* du 6, que dans une cour de justice du comté de Mary, une contestation s'étant élevée entre M. Blakistone, sénateur du comté, M. George G. Ashcomb, un jeune avocat, tira un pistolet et s'approchant de M. Ashcomb par derrière, [illegible]

LEGISLATURE D'ETAT.
12 avril 1846.

SÉNAT.—Le président donne communication d'une note du trésorier de l'Etat accompagnant une lettre des acheteurs du chemin de fer de Clinton et Port-Hudson, déclarant vouloir rétrocéder ce chemin à l'Etat, si on ne leur donne pas un titre à l'abri de toute contestation.—Renvoyé au comité de finance avec tous les documens y relatif.

M. Marks annonce qu'il présentera un bill confirmant le titre de ces acheteurs.

Le président donne aussi communication d'une lettre de M. Winfree qui est opposé à l'ouverture du bayou Manchac.

Le mémoire de la Législature de la Louisiane, demandant au Congrès une allocation pour débarrasser le bayou Lafourche des obstructions qui en entravent la navigation, est, sur motion de M. Allen, lu trois fois et adopté.

M. Hunter demande qu'on mette en discussion le bill de la Chambre divisant l'Etat en districts judiciaires.—Accordé.

M. Parham ne s'attendait pas à voir discuter ce bill aujourd'hui; il n'a pas ses notes sur lui; mais il doit dire qu'il était et est encore en faveur du bill original du Sénat qui ne divisait l'Etat qu'en treize districts. Avec cette division on donnerait plus à faire aux juges de la campagne et l'on pourrait leur donner aussi un traitement plus élevé, plus en analogie avec celui des juges de la ville. Il ajoute que, même avec un salaire libéral, il y aurait économie pour l'Etat. Plus on augmente le nombre de districts moins le traitement doit être considérable, car moins il y aura à faire pour chaque juge, et plus sera grande cependant la dépense totale de l'Etat.

Il propose en conséquence, de déposer le bill sur le bureau afin de mettre en discussion l'ancien bill.

M. Brashear dit qu'on peut atteindre le même but en amendant le bill actuel.

Sur motion de M. Kenner on donne lecture du bill primitif.

M. McWhorter demande le renvoi des deux bills à un comité spécial qui fera son rapport vendredi.

M. Mayo s'oppose à cette motion, comme inutile.

M. Parham retire sa motion de déposer et soutient la motion de M. McWhorter, tendant à renvoyer à un comité.

M. Brashear s'oppose aussi au renvoi. Il pense que la première chose à faire est de décider la question de savoir combien il y aura de districts.

M. McWhorter insiste pour le renvoi à un comité.

M. Mayo revient à la charge. Le renvoi à un comité est parfaitement inutile, parceque chacun dans le Sénat a une opinion faite et que l'opinion du comité sera sans influence sur l'esprit des membres.

M. Farmer parle dans le même sens. M. Kenner demande que la motion de renvoi soit amendée de manière à charger le comité de diviser l'Etat en treize districts.

M. Parham croit que le plus court est de prendre le bill de la Chambre et de voter la première section divisant l'Etat en seize districts. Il propose en conséquence d'effacer seize pour insérer treize.

M. Durant croit que le comité pourra donner des informations sur la nécessité de faire les districts plus ou moins grands. Il faut que les districts soient assez grands pour donner du travail pendant l'année aux juges.

M. Mayo—il faut avant tout mettre la justice à la portée des justiciables. Si les districts sont trop grands, les juges n'iront que rarement dans chaque paroisse, or, pour beaucoup de choses il faut qu'ils y aillent souvent.

M. Parham répond qu'en fixant le nombre des districts à treize, la justice sera tout aussi bien à la portée des justiciables qu'à présent. Il prouve d'ailleurs victorieusement que les raisons de M. Mayo sont sans valeur.

La question d'effacer seize et de mettre treize est adoptée; 19 oui, 4 non.

La motion de renvoyer à un comité est adoptée; 18 oui, 5 non. Le comité se composera de MM. McWhorter, Porter, Adams, Scott et M. White.

M. Adams présente une pétition de quelques habitans d'une pointe de la paroisse de St. Martin, demandant à être réunis à la paroisse d'Iberville: les communications avec Iberville étant plus faciles qu'avec celle de St. Martin. Renvoyé à un comité de trois membres: MM. Adams, Briant et Brashear.

TROISIÈME LECTURE.—Acte autorisant le trésorier à acheter cent copies de l'histoire de la Louisiane par Chs. Gayarré.

M. Hunter propose le dépôt sur le bureau. Il y a beaucoup de membres absens et d'ailleurs il paraît qu'on avait déjà fait à M. Gayarré, en 1824, une allocation de même nature. Il désire en acquérir la preuve et demande que la discussion soit ajournée.

M. Soulé répond que le Sénat a déjà trop perdu de temps à ce sujet. Il demande l'adoption du bill.

M. Parham proteste contre la supposition que son hostilité contre le bill vient de ce que l'ouvrage n'est pas écrit en anglais. Il croit que l'Etat ne doit pas faire de pareilles allocations; c'est pour lui un principe. D'ailleurs on s'engage par le bill à prendre cent exemplaires de tout l'ouvrage quelque soit le nombre de volumes.

M. Kenner est opposé au bill. M. Marks aussi.

Le bill est mis aux voix et rejeté—9 oui, 15 non.

Le Sénat est informé que la Chambre n'a pas adopté son substitut au bill organisant les Cours de district de la Nouvelle Orléans. Après une légère discussion de forme, le Sénat insiste et renvoie le tout au comité judiciaire avec instructions pour agir comme comité de conférence.

L'acte incorporant la ville de Donaldsonville est lu section par section. La seconde section donnant le droit de voter pour les élections municipales, aux propriétaires non naturalisés. M. Durant demande le rejet de cette disposition qui donne à des non naturalisés le droit de voter, parce qu'ils sont propriétaires.

M. Kenner s'y oppose. Cette disposition existant dans les chartes des deux villages qui se réunissent à présent pour former la ville de Donaldsonville, et jamais on n'a eu à s'en plaindre. Quel mal y a-t-il à donner à des propriétaires le droit de voter, quoique n'étant pas naturalisés, pour ceux qui taxent leurs propriétés?

M. Mayo trouve la disposition inconstitutionnelle.

M. Marks et M. Taylor combattent M. Mayo et M. Kenner donne des nouvelles raisons pour conserver cette disposition, qui est enfin rejetée. Le bill est adopté et la séance est levée.

CHAMBRE.—Diverses pétitions de citoyens de la paroisse de St. Landry sont présentées par M. Campbell et renvoyées à des comités.

M. Carrigan, au nom du comité des réclamations, fait un rapport favorable sur une pétition demandant que la Législature annule un jugement rendu contre N—— pour avoir troublé la paix, et contre la pétition de James Powell demandant un supplément de pension.

M. Lea, au nom du comité judiciaire, soumet à la Chambre sans amendemens, un bill créant des juges de paix à la Nouvelle Orléans. L'impression en est ordonnée.

M. Vason, au nom du comité de finances, présente un rapport sur les comptes de l'ex-trésorier pour 1845, et sur certains mandats tirés sur le trésor par Rice Garland, ex juge de la Cour Suprême. Ce rapport est renvoyé à l'impression.

Une résolution du même comité chargeant le trésorier de l'Etat d'autoriser l'avocat de district à faire exécuter la 8e section du *fee bill*, est mise à l'ordre du jour de lundi.

M. Vason, au nom du comité judiciaire, présente un bill, à l'effet d'empêcher les cessions frauduleuses de propriétés.

M. Zacharie et M. Smith annoncent qu'ils présenteront des bills contre les maisons de jeu.

M. Shields présente un acte tendant à opérer la séparation de la compagnie de navigation de Terre-bonne et Lafourche, de la compagnie du canal Barataria et Lafourche. Renvoyé au comité des améliorations intérieures.

M. Ogden, d'Orléans, annonce la présentation du bill relatif à la levée de certaines hypothèques.

Le bill relatif à la création d'un bureau de peseurs de coton pour la Nouvelle Orléans et Lafayette, est renvoyé au comité de commerce.

M. Taylor présente un acte pour tenir une élection spéciale à St. Landry et Calcasieu.—Adopté.

M. Moïse annonce qu'il présentera un bill exemptant de taxes d'Etat et de paroisse, toute propriété qui pourrait être cédée aux Etats-Unis par la première municipalité pour l'érection d'une douane.

On met en discussion le bill relatif aux encanteurs. M. Vason propose de faire élire les encanteurs par le peuple des paroisses. M. Farrar combat cette proposition. Il est en faveur du bill, qui, dans son opinion, doit produire de meilleurs effets que le système actuel.

M. Vason répond longuement. Il prétend que le système actuel est fort bon; que si l'on veut le changer c'est qu'on est mu uniquement par des considérations politiques.—Quant à l'élection des fonctionnaires par le peuple, c'est un principe démocratique.

M. Jones proteste contre cette assertion que le bill soit une question de parti. Quant à lui, il est au-dessus de pareilles considérations; il soutient le bill parce qu'il lui paraît juste.

L'amendement de M. Vason est repoussé par un vote de 48 contre 28.

Sur motion de M. Derbès, le cautionnement des encanteurs de la campagne est réduit de $5000 à $3000.

On décide aussi que la vente des successions ne seront pas soumises aux dispositions de cet acte; et le bill est lu et adopté avec de légers amendemens, sauf la 7e section qui a été renvoyée au comité de finances.

La Chambre étant informée que le Sénat insiste sur le bill organisant les cours de District à la Nouvelle-Orléans, insiste, de son côté, et charge également son comité judiciaire d'agir comme comité de conférence.

On met en discussion le bill organisant le département de la Trésorerie, et la séance est levée.

Messieurs les Editeurs de l'*Abeille*,

Il y a bientôt deux mois qu'une pétition revêtue de plus de 200 signatures des plus respectables négocians de cette ville fut transmise au maire qui, nous sommes loin d'en douter, s'est empressé de la porter à la connaissance du Conseil Général; cette pétition réclamait contre deux abus violens et intolérables, quoique depuis trop longtems tolérés. Nous voulons parler des *draymen*; chaque jour, sous nos yeux on recueille d'infortunées victimes de leur aveugle brutalité, chaque jour aussi, la police, cette police qui ruinme à deux rateliers, spectatrice impassible de ces délits, n'opère aucune arrestation; il est temps que la loi ne croupisse pas à l'état de lettre morte et que justice se fasse. Du marché aux viandes à celui aux légumes, chaque matin, ne voit-on pas une cohue de drays s'engouffrer comme par instinct de destruction, dans cet étroit labyrinthe, et arrivée à l'une ou à l'autre des deux jonctions, lâcher bride à leurs attelages et dans l'heureux appétit que leur ont légué les *mobs* de Dublin, chercher à meurtrir ou tuer quiconque traverse la voie publique pour l'achat de sa provision journalière. Cet abus odieux, cet empiètement sauvage doivent-ils être plus longtems tolérés? ne l'ont-ils pas été depuis trop longtems, que des officiers de police et commissaires, gardiens salariés de l'ordre public, restent froids spectateurs de ces attentats? Certes, il est de notoriété publique que l'approche des élections cause aux officiers municipaux certains vertiges, certaines hallucinations somnifères; qu'elle leur fait prendre le galop pour le pas; mais ne niera-t-on pas encore que les jambes cassées pas l'incurie volontaire desdits officiers restent pour le compte du blessé et non pour celui du candidat vainqueur? Il est temps que les citoyens rédigent une pétition demandant l'abrogation de la police salariée, qu'ils en remplissent eux-mêmes populairement et fermement les fonctions, puisqu'on a jeté dans l'oubli ce proverbe si vrai, que "quiconque paie, doit être servi."

Le second grief mentionné dans la susdite pétition, n'est pas moins grave que le premier, et posons-le: [illegible]

teur de voiture de transport ose aborder le wharf, une horde de charretiers au visage sanguinolent et alcoolisé s'élance sur lui, le terrasse, le meurtrit, met votre propriété en danger, quelquefois le détruit; puis quand vous formulez votre plainte, devant le magistrat compétent, on requiert de vous les noms des délinquants, les numéros de leurs drays, ce qu'il vous serait impossible de déclarer; car une fois le crime commis, le fauteur a disparu sans laisser d'autres traces de l'attentat, qu'un cadavre muet et mutilé.

Dans la pétition adressée au Conseil Général, ces deux plaintes étaient strictement formulées; le maire a du les transmettre, le Conseil Général en aurait pris connaissance, nous osons l'espérer, si les graves et puissantes questions électorales, cette pierre d'achoppement des courtoisies anti-populaires n'eut commandé la présence des honorables membres tout autre part que là où leur devoir les appelait. En attendant, les mères de famille sont foulées aux pieds des chevaux, les propriétaires d'esclaves perdent le fruit de leurs labeurs; mais les candidats cabalent et prospèrent ou succombent! Quand justice se fera-t-elle?
X. X. X.

N. Orléans, 11 avril 1846.

TEXAS.—Le navire à vapeur *Galveston*, nous a apporté nos journaux du Texas jusqu'au 11 courant. Ils présentent peu de nouvelles.

Les retours du district occidental pour l'élection au Congrès donnent jusqu'à présent une pluralité considérable à M. Williams, de Galveston. Son élection toutefois n'est pas encore certaine; attendu qu'il reste à connaître le résultat d'une partie considérable du district.

Le général Darnell a positivement refusé d'entrer en fonctions comme lieutenant gouverneur, attendu que bien qu'il ait eu la majorité d'après les retours, il n'est pas certain d'avoir eu la majorité de tous les votes donnés.

Il n'y avait rien de nouveau au sujet de l'armée du général Taylor.

NOUVELLES D'EUROPE.

Par le paquebot *Sylvie de Grasse*, capitaine Rich, arrivé le 4 à New York, nous recevons des nouvelles du Havre jusqu'au 5, et de Paris jusqu'au 4. Ces nouvelles sont d'ailleurs sans importance.

FRANCE.—Le paquebot *Duchess of Orleans* était arrivé le 4 au Havre, apportant la nouvelle du passage dans la Chambre des représentans au Congrès de la *notice* de cessation d'occupation commune relativement à l'Orégon.

Le marché monétaire de Paris était fort animé le 4.

On continuait, dans la Chambre des Députés, la discussion du bill relatif à la navigation intérieure. L'article accordant cinq millions de francs pour travaux à faire à la Seine dans l'intérieur de Paris avait été adopté.

Le paquebot St. Nicholas devait quitter le Havre le 8, pour se rendre à New York.

On avait notablement diminué les droits d'importation sur le sel destiné à être employé pour l'agriculture.

On a à déplorer un autre fâcheux accident sur le chemin de fer de Lyon à St. Etienne. Par suite d'une méprise, deux convois étant venus donner l'un contre l'autre, six wagons ont été brisés ainsi que les locomotives. Huit personnes sont tombées mortes sur le coup et trente autres plus ou moins blessées. Cet accident a produit une sensation très vive.

Les fortifications de Paris sont maintenant terminées. Les travaux de cette œuvre gigantesque ont duré six ans.

On assure que le maréchal Bugeaud a grandement perdu de sa faveur, à cause du mauvais résultat de la guerre; et l'on parle de plus belle d'envoyer le Duc d'Aumale en Algérie avec le titre de vice-Roi.

On écrit d'Alger, le 25: "Hier, le général de Bar a passé en revue la garde nationale, montant à 1500 ou 1600 hommes. Sur ce nombre on doit former une colonne mobile de 1200, qui devra être prête à marcher à la première réquisition. On ne pense pas que cette force passe jamais la maison carrée."

ESPAGNE.—Les nouvelles de Madrid vont jusqu'au 25 février. On assure que les négociations relatives au mariage de la reine avec le comte de Trapani sont rompus.

Le *Heraldo* publie une lettre de Mantera du 18, portant qu'une conspiration politique venait d'être découverte et étouffée sans difficulté. Les fonds espagnols étaient en hausse, 3 pour cent 32, à terme.

Des autres pays les nouvelles sont tout à fait sans intérêt.

ST LOUIS.—Les natifs ont triomphé dans les élections municipales de St. Louis, qui ont eu lieu le premier lundi d'avril. Le vote pour maire se présente de la façon suivante: Cambden, natif, 2615; Hawken, locofoco, 2313. Les natifs ont en outre élu tous leurs officiers municipaux et obtenu la majorité dans le bureau des aldermen et le conseil de ville.

Le brick des Etats-Unis *Porpoise* est arrivé à Pensacola le 4, venant de croiser sur les côtes du Texas. Les nouvelles qu'il apporte sont les mêmes que celles reçues par le *Mississippi*.

Le navire *Hermann Welsh*, allant de Liverpool à Baltimore, et qu'on croyait perdu, est enfin arrivé. Son retard est dû à une série fort extraordinaire de vents contraires.

FEUILLETON.

LA COMTESSE DE MONRION.

Voir l'Abeille du 6 au 13 avril.

V.

L'INVITATION.

Lorsqu'ils arrivèrent chez Amab, en leur dit que Léona était encore à sa toilette, mais on les avertit en même temps qu'ils trouveraient encore Victor à son atelier.

Venez admirer cela, colonel, dit Montéclain, c'est un homme d'un grand mérite que cet Amab. En vérité, cela me fait une peine horrible de voir un homme de cette portée gaspiller, pour quelques écus dont il ne profite pas, le talent le plus grave, le plus sérieux de notre époque. Encore un de ces hommes qui resteront toujours à l'état d'espérance, et qui ne feront jamais rien de complet, parce qu'ils n'ont pas compris que la gloire est la véritable fortune de l'artiste, comme elle est aussi celle du soldat.... N'est-ce pas, colonel?

Brias remarqua que Thomas ne répondit point, et qu'un léger mouvement de colère vint agiter ses traits, dont la face gravité était presque toujours immobile.

"Oh! oh! dit en lui-même Brias, est-ce que celui-ci courrait aussi après quelque dot ou après quelqu'héritage? Serait-ce encore un rival? J'y veillerai."

Lorsqu'ils entrèrent dans l'atelier d'Amab, ils le trouvèrent avec Champmortain, qui, après les salutations d'usage, et la présentation du colonel, leur apprit, d'un air joyeux, qu'il venait enfin d'obtenir de M. Amab les quatre tableaux qui se trouvaient dans son atelier.

La plaisanterie de Léona était *consommée*.

Amab n'avait pas l'air aussi heureux de son marché que l'était M. de Champmortain. Après ce qui s'était passé entre Amab et sa femme, Victor s'était beaucoup préoccupé de la manière dont il pourrait amener la conversation sur ses tableaux, et il n'avait pas été peu surpris de voir M. de Champmortain monter en arrivant à son atelier, s'extasier sur ses toiles, et lui offrir encore de les acheter, quoiqu'elles lui eussent été déjà refusées plusieurs fois. M. de Champmortain eut été averti de la scène qui avait eu lieu entre Victor et Léona, qu'il n'eut pas abordé plus directement un sujet dont il n'était plus question depuis quelque temps.

Amab reçut donc froidement les félicitations qu'on faisait à Champmortain, et qui étaient cependent un éloge pour l'artiste, puisqu'on estimait si heureux l'homme qui avait pu acquérir quelques-unes de ses œuvres. Un moment après, on vint avertir que Mme Amab attendait ses convives dans le salon avec M. Hector de Montaleu qui venait d'arriver, et qui avait été obligé de se présenter lui-même.

—Par ma foi, dit Brias, j'en suis ravi; s'il m'eût fallu présenter à la fois Montaleu et le colonel, j'aurais été fort embarrassé pour ne pas faire une impertinence à l'un ou à l'autre. Si j'avais présenté le colonel du même pied que Montaleu, mon ami Thomas aurait eu le droit de se fâcher, et si j'avais dit de chacun d'eux ce que j'en pense, il est probable qu'Hector n'eut pas été content de la très minime part qu'il eût eue dans mes éloges.

On descendit, et la présentation du colonel fut faite par Brias.

—Le nom de monsieur suffit, dit Léona, pour le bien faire accueillir par toute personne qui n'est pas étrangère aux jeunes gloires de notre époque, et je remercie monsieur de Brias d'avoir bien voulu présenter le colonel chez moi avant de le présenter ailleurs. J'espère qu'il n'oubliera pas que nous aurons un titre à ses visites, ne fût-ce que par droit d'ancienneté.

—Madame, lui dit Thomas d'un air gracieux, le droit d'ancienneté n'en est un que pour ceux qui n'en ont point d'autres, et je désire que vous donniez un motif plus réel à la permission que je vous demande de me représenter souvent chez vous.

Il y eut après ces paroles un singulier échange de regards entre Léona et le colonel. Brias le remarqua et se tourna vers Montéclain, qui l'interrompit en lui disant tout bas:

—Brias, regardez bien ce nuage qui naît à l'horizon, il me semble que j'y vois des combats, du sang, du meurtre, de l'incendie, tous les désastres à la fois!

—Où donc? fit Brias.

—Oh! il est trop tard, dit Montéclain, le vent vient de tout faire disparaître; il faut avoir l'œil alerte pour découvrir ces pronostics que le ciel jette à nos regards.

On entreprit une promenade avant le dîner. Léona y fut d'une réserve affectée pour le colonel, d'une familiarité charmante avec Brias, d'une coquetterie raffinée pour Hector de Montaleu, et d'une politesse sérieuse et presque respectueuse pour Champmortain. Quant à Montéclain, il n'obtint qu'une attention distraite et presque impolie. Ou Léona avait le plus profond dédain pour Montéclain; ou elle en avait peur. Brias qui savait que Montéclain ne permettait à personne de le traiter avec ce laisser-aller, lui dit, pendant que Léona s'appuyait sur le bras d'Hector:

—N'est-ce pas que cette femme est ravissante?

—Qui ça? dit Montéclain.

—Eh! pardieu, Mme Amab.

—Ma foi, cela ne m'occupe guère, répond Montéclain.

—Que venez-vous donc faire dans cette maison?

—Tout ce que je puis vous affirmer, dit Montéclain, avec son impudence accoutumée, c'est que je n'y viens pas pour acheter des tableaux.

—Voulez-vous que je répète le mot à Léona? fit Brias d'un air fin.

—C'est un soin dont je vous dispenserai; car je vais le lui dire moi-même pour que vous ne le lui répétiez pas.

—Un moment, un moment, dit Brias.

—Et j'ajouterai, répartit Montéclain, que vous avez trouvé le mot méchant.

—Au diable soit votre manie de casser les vitres à propos de tout.

—Je ne casse rien, seulement je veux aller au-devant du danger dont vous me menacez.

—Me croyez-vous capable de répéter un mot comme celui-là?

—Vous.... non: vous êtes incapable de le dire mais elle est capable de vous l'arracher.

—Vous avez donc bien peur de Léona?

—Oui.... [illegible]

—Ce n'est que [illegible]

—Mais c'est la main qui dirige vos plans de campagne.

—Vous me prenez pour un Champmortain, mon cher, dit Brias avec humeur.

—Non pas, non pas, mon très cher, Champmortain achète des tableaux, c'est un droit que vous n'avez pas.

—Ah! pardieu s'écria Brias, pour qui l'entretien devenait embarrassant, regardez donc Hector tenant l'ombrelle de Mme Amab, il a l'air de l'éléphant du roi de Siam portant au bout de sa trompe le parasol de sa favorite.

Regardez plutôt Champmortain causant avec le colonel et essayant d'avoir le secret du mystérieux regard échangé entre lui et Léona.

Est-ce que vous croyez que le colonel et Léona se connussent avant de se rencontrer aujourd'hui?

—Est-ce que vous savez quelque chose de la vie du colonel, et auriez-vous jamais rien des projets de Léona? Tenez, voici M. Amab qui s'approche et qui fait semblant d'admirer ses pivoines, parce qu'il ne voit personne à qui parler. Je vais aller à son aide, c'est le seul de nous tous qui m'intéresse.

—C'est juste, Montéclain, nous savons que vous êtes toujours du parti des victimes.

—Comptez sur moi, lui dit Montéclain d'un air moqueur.

—Ah! ça, dit Brias en le retenant, savez-vous quelque chose? Vous finirez par me faire peur.

—Une question, et si vous m'y répondez franchement, je vous en dirai peut-être plus.

Voyons.

—Mme Amab connaît-elle vos intentions au sujet de Mme de Monrion?

—Non, pour cela, non. Je me suis bien gardé de lui en parler.

—Je ne vous demande pas si vous le lui avez dit, je vous demande si elle le sait?

—A moins qu'elle ne l'ait deviné....

—Ou bien à moins qu'elle ne l'ait appris de l'un de vos fournisseurs, dont vous avez suspendu les poursuites en leur annonçant que vous étiez sur la piste d'un magnifique mariage.

—D'où diable savez-vous cela?

—De l'un d'eux, qui, ne sachant dans ce pays, m'a écrit pour savoir s'il devait encore allonger la corde au bout de laquelle vous chassez, comme un chien novice portant le collier de force.

—Et vous croyez qu'un de ces drôles peut avoir écrit aussi à Léona?

—C'est à vous que je le demande.

—Ma foi, dit Brias, il en sera ce qu'il en sera. Quel danger peut-il y avoir à ce que Mme Amab sache mes projets?

—C'est que, malgré vos folies, vous n'êtes pas une vengeance.

—Qu'entendez-vous par là?

—Dans quel intérêt pensez-vous donc que Léona vous ait poussé à exciter les projets de mariage de Montaleu?.... D'où vient qu'elle vous a insinué de lui dicter la lettre qui a été remise ce matin au vieux marquis? Vous n'en savez rien. Eh bien! voici pourquoi. Ou Montaleu sera accueilli, ou Montaleu sera refusé.

—Le dilemme est irréprochable.

—S'il est accueilli, croyez-vous qu'il puisse y avoir au monde une plus déplorable destinée pour une femme, que d'appartenir à cette bête fauve que la nonne caresse en ce moment?

—Vous avez raison; mais il ne réussira pas, je le sais....

—Et je suis de votre avis. Mais, en ce cas, avez-vous calculé à quel excès peut se livrer la bête fauve, aiguillonnée par une main aussi habile que celle de Léona?

—Sur mon âme, vous me faites peur.... Mais, après tout, que peut-elle faire? Dire mes projets à Hector? Ce sera un duel.

—Mon cher Brias, vous êtes perdu.... Comment se fait-il que vous qui passez pour un diplomate habile, vous ne voyiez jamais que les coups droits poussés en pleine poitrine.... Mais les coups de côté....

—Plait-il?

—Le côté vulnérable.

—Quel côté vulnérable?

—Le côté Champmortain.

—Je vous n'entends, ou je vous comprends.

—Le côté Sylvie.

—Sur mon honneur, Montéclain, c'est une infâme supposition, Sylvie est irréprochable.... Mais en vérité, vous me faites trembler. Expliquez-vous!....

—Impossible; voici Léona qui arrive avec tout son monde. Allons, Brias, du sang-froid, on va nous attaquer.

—Vous avez fort deviné Léona à Hector, de vous inquiéter de ce que disent ces messieurs, cela ne doit pas être fort intéressant, je suppose. Probablement ils règlent le destin de l'Europe.

—Vous oubliez que notre illustre diplomate, M. Montéclain, m'avait pour interlocuteur.... Je ne suis pas de taille à embrasser de si vastes intérêts. Nous parlions de voir fusiller.

—Et vous en disiez....

—Je ne sais, dit Montéclain, demandez à Brias. Était-ce de mal ou du bien?.... cela dépend.

—Pouvons-nous en être juges? fit Thomas Rien.

—Ce serait prendre trop de peine, dit Léona avec une légère impatience, car elle avait vu sur du bout de l'allée un domestique qui paraissait apporter une missive sur un plateau d'argent.

Un regard de Champmortain adressé à Léona semblait lui dire:

—Voilà ce que vous attendiez.

Léona le remercia par le plus aimable sourire.

—Brias, dit Montéclain à voix basse, soyez tout yeux et tout oreilles.

—Pourquoi?

—Je n'en sais rien.... mais il se prépare un coup de théâtre.

—Le domestique arriva. Il y avait une lettre dans le plateau. Léona tendit la main pour la prendre; mais aussitôt elle l'y remit en disant:

—C'est pour monsieur.

Amab reçut la lettre et l'ouvrit. A peine y eut-il jeté les yeux qu'il pâlit et la froissa convulsivement dans ses mains crispées.

Léona qui vit ce mouvement ne fut pas assez maîtresse d'elle-même pour ne pas s'arrêter.

—Qu'est-ce donc, dit-elle froidement, une mauvaise nouvelle?

—Non, madame, dit Amab d'une voix stridente et s'approchant de Léona, une insulte....

—Pour vous! dit tout bas Léona.

—Jugez-en, dit Amab.

Et il un passa la lettre. Léona la lut.

Elle était imprimée dans la formule ordinaire des lettres d'invitation, et portait ces mots:

"M. le comte et Mme la comtesse de Champmortain prient *Monsieur* Amab de leur faire l'honneur, etc...."

Malgré toute son énergie, Léona pâlit et resta un moment silencieuse.

—Eh bien! dit Amab.

—Pardon messieurs, dit Léona avec le plus gracieux sourire, voilà l'heure du dîner; je pense que nous tenons bien de rentrer.

—Quoi! dit Amab en s'approchant de sa femme, vous ne dites rien.

—Pas un mot, je vous en supplie, dit Léona, et je vous jure que la réparation dépassera l'injure de beaucoup.

Et vous permettrez que M. de Champmortain s'asseoie à votre table?

—Ceci me regarde, je suppose.... c'est pour moi qu'est cette lettre.... laissez-moi agir à ma guise.

Elle se détourna d'Amab, et revint du côté des autres convives qui parlaient de la beauté du ciel en regardant tous du coin de l'œil la partie de Léona et de son mari. Champmortain était sur les épines; il ignora Léona du regard, mais elle ne daigna pas faire attention à lui, et, tout en adressant quelques paroles à Montaleu, au colonel et à Montéclain, elle prit le bras de Brias et l'emmena doucement du côté de la maison.

Nous rapporterons les termes textuels de leur conversation, ils ont une importance extrême.

—Brias, j'ai besoin de causer avec vous. Im avait dit Léona.

—Quand vous voudrez, je vous écoute.

—Non, demain.

—Soit.... ici?

—Non, dans la forêt.

—Dans la forêt? et de quel côté?

—Du côté du bois de Louches.

—Très volontiers.

—Ou plutôt, reprit Léona, dans la grotte des Faisans.

—Encore mieux.

—Décidément je préfère le fourré qui borde le parc de M. de Rudegens.

—Si c'est pour un entretien secret, dit Brias avec empressement, il est bien fréquenté.

—Ah! fit Léona.... Ailleurs donc, si vous voulez; au bois de Louches. Quelle est votre heure, Brias?

—La vôtre?

Léona réfléchit.

—Dix heures du matin.

—Cela me va.

—Non, reprit-elle, je ne pourrais sortir avant le déjeuner sans mille explications....

—Plus tard, si vous voulez.

—A midi.

—Très bien.

—Ou à deux heures.

—Comme vous voudrez.

—Je ne pense à rien, dit Léona. J'ai affaire toute la matinée avec le notaire de M. Amab.... Cinq heures, si cela vous est indifférent, ajouta-t-elle en l'observant.

—A merveille.

—Ou bien, si vous dînez quelque part, entre trois et quatre.

—Vous m'avez proposé cinq heures.... et je préférais.... répartit Brias....

—A merveille, dit Léona avec empressement, je préfère aussi cette heure.

—Et je ne puis rien savoir du motif de cette entrevue?

—Il est plus important que vous ne croyez.

Brias insista, Léona se défendit en riant, et il n'en fut plus question.

Le dîner fut charmant, plein de gaîté, d'entrain, de paradoxes amusans. Champmortain, qui était profondément inquiet, eut les distractions les plus saugrenues, dont Montéclain n'en laissa pas échapper une seule. Quant à Brias, il n'avait jamais été si brillant; le colonel eut sa part du succès, et telle fut l'adresse de Léona qu'elle fit à Montaleu des bons mots de ses balourdises.

Amab seul n'eut pas ce grand art de cacher sous le bouillonnement d'une conversation frivole, le ressentiment de l'injure qui le brûlait intérieurement. Il fut triste, maussade, et bientôt exclu des mille plaisanteries qui couraient autour de la table, bruyantes, légères, folles, et comme si chacun n'eût pas eu une inquiétude dans le cœur.

Durant la soirée qui suivit le dîner, Champmortain essaya vainement de se rapprocher de Léona, il ne put pas lui arracher un regard.

Seulement il fut averti, au moment où chacun se retirait, qu'il n'obtiendrait aucun entretien particulier. En effet, Léona dit à Montéclain:

—Comment retournez-vous chez vous?

—J'ai ma voiture.

—En ce cas, M. de Brias se chargera de ramener M. de Champmortain, et vous reconduirez le colonel.

—J'ai mes chevaux, dit Champmortain.

—Et moi aussi, dit le colonel.

—Très bien, vous pourrez chevaucher ensemble, dit Léona.

Il fallut partir après ce congé irrévocable. Le colonel et Champmortain, à cheval, prirent la route de la ferme de Lavordan. Montaleu tourna d'un autre côté, et Montéclain devança Brias sur la route; mais, arrivé à quelque distance, Montéclain se arrêter sa voiture et se laisser rattraper par Brias.

—Que vous est-il arrivé? s'écria celui-ci.

—Rien. Donnez-moi seulement une place près de vous?

—Très volontiers.

—[illegible]

—Ah! ça, Montéclain, plaisantez-vous ou parlez-vous sérieusement? Je n'ai aucune envie d'accepter de personne le rôle de marionnette que vous prétendez qu'on veut me faire jouer, ou que vous voulez me faire jouer vous-même.

—La terre tremble, dit Montéclain d'un ton singulier, le ciel se couvre de nuages, le vent mugit dans la vallée. Gare à ceux qui se promènent dans les bois par un temps pareil.

—Ah ça, Montéclain, êtes-vous revenu illuminé de votre dernier voyage en Allemagne, ou avez-vous des prétentions au rôle de Mac Allan depuis votre pélérinage en Ecosse? Expliquez-vous plus clairement.

—Je ne le puis, si vous ne me répondez franchement.... Que vous a dit Léona?

—Eh bien! puisqu'il faut tout vous dire, elle m'a demandé un rendez-vous pour demain.

—Voilà tout!

—Voilà tout.

—En ce cas, je m'y perds. Vous irez?

—Certainement.

—Voulez-vous que j'y assiste?

—Ah! voici encore qui devient d'une indiscrétion....

—Savez-vous quelle est cette lettre qui a fait pâlir Amab et qui a valu à Champmortain d'être renvoyé avec nous?

—Non.

—Vous n'en avez pas d'idée?

—Non. Mais vous qui voyez tant de choses dans les nuages, ne l'avez-vous pas deviné?

—Parfaitement.

—Ah! diable!.... Qu'est-ce que c'était?

—Ceci restera mon secret tant que vous garderez le vôtre.

—Mais je n'en ai pas, je vous l'affirme.

—Eh bien! Brias, cette lettre renfermait votre arrêt de mort....

Brias tressaillit.

—Vous êtes fou, ou vous voulez que je le devienne.

—Voulez-vous me laisser assister à ce rendez-vous?

—J'irai bien armé....

Montéclain se mit à rire.

—Est-ce que vous croyez qu'on veut vous assassiner?

—Mais, que diable! si c'est mon arrêt de mort.... C'est probablement pour demain l'exécution.

—Pas encore; mais, je vous en prie, que ce soit convenu, je serai là, caché tout près de vous.

—Savez-vous, dit Brias, qui voulait être gai et qui ne le pouvait pas, que cela peut devenir fort gênant?

—Peste! quel triomphateur, dit Montéclain.

—Avec Léona? fit Brias du ton le plus fat.

—Mon cher, dit Montéclain d'un ton sentencieux, voilà deux ans que Champmortain est en campagne et je ne parierais pas pour sa victoire.

—Je ne le croyais pas si niais.

—C'est que vous ne connaissez pas Léona.

Ils se séparèrent, et chacun rentra chez soi.

La suite à demain.

FREDERIC SOULIÉ.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. 3.
Samedi, le 11 avril 1846.

Le Conseil devait se réunir ce jour conformément à l'ajournement.

Une demi heure après le temps fixé pour la réunion du Conseil, les seuls membres présents furent l'hon. G. W. Lewis, président du Conseil, MM. Andry et Audier.

Faute de quorum le Conseil s'est ajourné.
J. E. LAYET, Secrétaire.

COMMERCIAL.

Marché au coton du Havre, 4 mars 1846.

Voici l'état de quelques ventes de ce jour: 56 balles coton Louisiane 74 f.; 14 balles coton Georgie 67 f.; 234 [illegible] 50 c. [illegible] 175 balles à ce prix. L'arrivée du paquebot Duchesse d'Orléans, de New York, en seize jours a [illegible] nos ventes, attendu que [illegible] monde [illegible] nouvelles des Etats-Unis. Le marché se tient dans [illegible] nouvelles.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire à vapeur Alabama, Windle, Galveston, Merle, Beylle & co
Navire Essex, Welsh, Boston, J W Gaffney
Warsaw, Schroder, New York, Fosdick & Bro
[illegible], Thompson, Boston, L H Gale
Paloma, [illegible], Havre, Jenkins & Tigler
Venice, Fish, Liverpool, Marr & Barber
Brick Tomot, White, Kingston Jam. L H Gale
Steamer New World, Hooke, Cincinnati, H Q Ferguson & co
Steamer Fort Wayne, Scott, Cincinnati, Marsh & Kassell

ARRIVÉS.

Navire à vapeur Galveston, Wright, de Galveston.
Navire Hannibal, Foote, de Boston.
Brick Home, McLeod, Marston, de Baltimore.
Steamers Eagle, Dogas, de Latourche.
Rainbow, Selleck, de Bayou Sara.
Jefferson, Scott, de Cincinnati.
Iowa, Morehouse, de St Louis.
Jas L. Day, Reynolds, de Mobile.
Diadem, Rogers, de St. Louis.
F M Streck, Wilson, de Longueville.

DÉPART DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL ET D'AMÉRIQUE.

	DE LIVERPOOL.	D'AMÉRIQUE.
Unicorn	mars 19	......
Caledonia, Lott	avril 4	mai 1
G. Western, Matthews	avril 11	mai 7
Cambria, Judkins	avril 19	mai 16

DATES.

New York	avril 5	Liverpool	mars 3
Washington	avril 6	Havre	mars 5
Charleston	avril 8	Mexique	mars 14
Texas	avril 11	Havane	mars 26

Les planteurs sont priés de prendre note de la vente de nègres d'habitation qui doit avoir lieu aujourd'hui, à midi, à l'Arcade de Banks. Ces esclaves proviennent d'une plantation, et seront vendus sans limite. Les titres et garanties ne laissent rien à désirer.

ARMORY HALL.

MONSIEUR LEOPOLD DE MEYER, informe respectueusement le public, qu'il donnera un GRAND CONCERT JEUDI SOIR, 16 avril 1846.

M. Léopold de Meyer jouera sur deux grands pianos de la célèbre manufacture d'Erard, de Paris.

Billets: une piastre; que l'on peut se procurer dans les principaux magasins de musique, aux hôtels St. Louis et St. Charles et à la porte du Armory Hall le soir du concert.

Les portes seront ouvertes à sept heures moins un quart, et le concert commencera à huit heures. 14 av

EN débarquement du navire Lubeck, venant de Bordeaux:
25 caisses prunes en jarres.
25 do fruits au jus,
12 barriques vin vieux article supérieur.
50 caisses cerises à l'eau de vie, à vendre par
RAYMOND CABUZAC,
14 avril 34 Vieille Levée

MORUE—250 caisses en débarquement du navire Kial to, de Boston, à vendre par
RAYMOND CABUZAC,
14 avril 34 Vieille Levée

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du navire Lubeck, venant de Bordeaux:
120 barriques Vin rouge.
2 futailles plants de vigne, premier choix.
14 av F. & J. LACOSTE, 105, Royale

CHEMISES—Le soussigné offre à vendre au débarquement du navire Edouard, de Bordeaux:
30 douzaines chemises Mulhouse et Rouen.
14 avril CHS. DUFOUR, 11 Conti

SEAUX peints—150 douzaines seaux peints, à vendre par W F VREDENBURGH & Co.
14 av 30, Vieille Levée

BRANDY & GENIEVRE—200 barils de New York, à vendre par W F VREDENBURGH & Co.
14 av 30 Vieille Levée

GINGEMBRE—100 sacs gingembre, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co.
14 av 30 Vieille Levée

VIN Clairet—62 barriques marques assorties, à vendre par W F VREDENBURGH & Co.
14 av 30, Vieille Levée

QUININE—200 onces quinine, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co.
14 avril 30, Vieille Levée

HUILE de Baleine—5000 gallons huile blanche, pour l'hiver, garantie pure, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co.
14 avril 30, Vieille Levée

EN débarquement des navires Gloucester, Seringapatam et de la barque Odd Fellow:
100 quarts maquereaux No. 1, 70 quarts et 30 demi barils do No. 2, 30 barils, 150 demi barils et 100 quarts de barils grands No. 1, 100 barillets do do, à vendre par
HARROD, DARLING & Co,
14 avril 49 Commune

SUCRE en pains, en morceaux et en poudre, en débarquement du navire Memphis, à vendre par
HARROD, DARLING & Co.
14 avril 49 Commune

FROMAGE DE L'OUEST—300 caisses, à vendre par
HARROD, DARLING & Co.
14 av 49 Commune

BALAIS DE MILLET—75 douzaines, à vendre par
HARROD, DARLING & Co.
14 av 49 Commune

DIVERS—Récemment reçu par le navire Edouard et à vendre à des termes raisonnables—300 paniers huile d'olive, par 12 bouteilles de 22 onces; 200 dito anisette; 50 caisses fruits à l'eau de vie, en jarres; 80 dito en flacons; 50 dito kirsh; 50 dito absinthe de la marque répétée de Dubied père et fils; 55 dito cerises à l'eau de vie.
14 av REYNAUD, CUCULLU & Co.

ARTICLES DIVERS—Reçu par les derniers arrivages et à vendre par les soussignés, 10 caisses véritable Chateau Margaux de 1836; 25 dito Haut Brion; 60 barriques Montferrand; 20 dito St. Emilion; 30 dito Quayries, 25 demi dito Médoc, 190 caisses liqueurs assorties, 40 dito Gruau Larose, 250 dito différentes marques, 150 dito cornichons au vinaigre, 100 dito eau de fleurs d'oranger, 30 dito guignolet, 10 dito pâtés truffés.
14 av REYNAUD, CUCULLU & Co,
34 Tchoupitoulas

CUIR A SEMELLES—15 rouleaux en magasin et à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co.
14 av 34 Tchoupitoulas

CAFE—400 sacs vert, de la Havane, en magasin et à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,
14 av 34 Tchoupitoulas

CIGARES—500,000 des meilleures marques de la Havane, qualité supérieure, en magasin et à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co.
14 av 34 Tchoupitoulas

FARINE—300 barils des moulins de Washington, 250 do de l'Aigle, 300 do de l'Etoile, 200 do communes, 100 do fines, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
14 av 34 Tchoupitoulas

PORC—300 barils mess et prime, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
14 avril 34, Tchoupitoulas

WHISKEY d'Irlande, article supérieur en poinçons et en dame-jeannes de 5 gallons, à vendre par
14 av VANCE & LEPPER, 54, Bienville

PORTER de Londres, supérieur de Dunbar, en barriques de pintes et quarts, à vendre par
14 av VANCE & LEPPER, 54 Bienville

EAU-DE-VIE de Cognac supérieure, première preuve, marque de Castillon, en magasin et à vendre par
13 av LEOPOLD JEANNET, 22, St Louis

SEAUX peints—100 douzaines seaux peints, à vendre par W F VREDENBURGH & Co.
30, Vieille Levée

[illegible] DE MAGASIN—Le premier [illegible] Canal et Vieille Levée [illegible]

Bureau de la Compagnie des Architectes de la ville de la Nlle-Orléans.
Nouvelle-Orléans 9 avril 1846.

LES actionnaires de la Compagnie des Architectes de la ville de la Nlle-Orléans, sont prévenus qu'une élection de cinq Directeurs aura lieu au bureau de ladite Compagnie, Passage de la Bourse, entre Conti et Bienville, jeudi prochain, 16 du courant, de 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après midi.

Par ordre, SOMMEREAU,
13 avril—4 Secrétaire

AUX HABITANTS—Un professeur de piano, ayant beaucoup d'expérience et donnant des leçons de chant en français, anglais, italien, etc. désire trouver une place à la campagne, comme instituteur de musique. S'adresser à l'Hôtel des Planteurs, de M. Swain, ou à M. Mayo, No. 5, rue du Camp, auquel la personne qui donne et avis se réfère.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
11 avril 1846.

Le prix de la farine fraîche étant aujourd'hui de $4 71 par baril, les boulangers donneront conformément au tarif, 38 onces de pain pour 10 cents, pendant la semaine, à partir de lundi, 13 avril.

Les pains de seconde qualité ou de trois pour 10 cents peseront vingt cinq pour cent en sus, c'est à dire 47 1/2 onces.

13 avril E. MONTEGUT, Maire.

LYCÉE DE FRANKLIN.
(FRANKLIN HIGH SCHOOL)

CETTE Institution vient d'être transportée au vaste et bel édifice situé à l'encoignure des rues Royale et Hôpital, et les classes y seront ouvertes aujourd'hui lundi, à huit heures du matin. 13 avril

Au Magasin Fashionable,
No. 123, rue de Chartres.
CORDEVIOLLE & LACROIX.

VIENNENT de recevoir de Paris par l'Octavius: Paletots mérinos de toutes nuances, nouveau genre, Chapeaux Pinaux 1re qualité. 13 av

EAU DE BROCCHIERI

EN débarquement du navire Franconia de New York, venant de la maison J. Milhau, seul dépositaire direct aux Etats-Unis, et à vendre à la pharmacie de
A. A. PEYCHAUD,
13 avril—3 121 rue Royale

GLACES, SORBETS.

COURVOISIER & Co. donnent avis au public qu'aujourd'hui 13 du courant, ils feront l'ouverture du jardin St. Antoine, où pendant toute la saison ils n'épargneront rien pour justifier le même patronage qui leur a été si généralement accordé depuis plusieurs années. Les nouvelles dispositions faites à la place St Antoine et qui en ont fait un magnifique jardin, sont un attrait de plus offert au public, puisque les dames y trouveront toujours la confection la plus riche et la plus complète des fleurs et des plantes les plus variées, ainsi que crèmes à la glace et sorbets à tous parfums préparés avec les plus grands soins. Le public peut compter sur un service qui sera le complément d'un établissement unique en son genre à la Nouvelle-Orléans.
13 avril—6t

AVIS est donné par le présent, qu'application a été faite à la Banque des Artisans et Commerçants, pour le renouvellement du certificat No. 29, série B. de cent actions du fonds capital de la Banque, en faveur de Isabella Preston, en date du 16 novembre 1835, lequel certificat a été détruit ou perdu. SAMUEL NICHOLSON.
4 avril—1m 2 p s

CONDUIT aux épaves de la 3me municipalité, situées rue de l'Esplanade, entre les rues Claiborne et Derbigny.

Un TAUREAU, couleur châtain et matâche, le ventre et la queue blancs, l'oreille droite trouée et la gauche fendue en deux, sans autre marque visible.

Une VACHE du Kentucky, rouge et blanche, ventre et queue blancs, ayant une étoile au front, sans autre marque visible.

Une VACHE du Kentucky, couleur rouge, ventre blanc, quelques petites taches sur le dos, les deux oreilles coupées, ayant un licol avec un anneau, sans autre marque visible.

Une VACHE noire, le ventre blanc, les deux oreilles fendues en crochet, sans autre marque visible.

Une JUMENT créole, blanche, ferrée des quatre pieds, sans autre marque visible.

Une JUMENT canelle, borgne de l'œil gauche, les deux pieds de derrière et le pied gauche de devant blancs, et marquée sur la cuisse gauche A. S.

Une JUMENT américaine, couleur alezan, le pied droit de derrière blanc, ayant une étoile alongée au front, ferrée des quatre pieds, sans autre marque visible.

Un CHEVAL créole, couleur bai, marqué sur la cuisse droite L. P.

Un CHEVAL américain, couleur *tordu*, sans marque visible.

Un MULET, couleur cendrée, sans marque visible.

Si les dits animaux ne sont pas réclamés d'ici à dix jours, ils seront vendus le samedi suivant, conformément aux ordonnances.

13 avril M. PRADOS, gardien des épaves.

LE soussigné offre à vendre en magasin les articles suivants reçu par les derniers arrivages de Bordeaux, Marseilles et New York:
50 barriques vin ordinaire de Bordeaux, Montferrand,
10 do Chateau Margaux,
10 do do supérieur,
50 barils vin blanc Haut Barsac,
30 barils vin de Porto, 30 barils vin de Madère
15 barils vieux Madère,
10 pipes eau-de-vie de La Rochelle,
25 quarts pipe vieux cognac,
150 caisses liqueurs assorties,
40 caisses savon de Castille,
150 do vin rouge de Bordeaux, article supérieur,
30 mille cigares, dos amigos,
50 caisses Curaçao, 30 caisses marasquin,
200,000 bouchons fins,
25 barils vieux Monongahela whiskey,
50 paniers huile d'olive,
30 caisses Kirsch vin,
30 do absinthe Suisse, 20 sacs café Rio,
10 douz. Moutarde de Maille, à vendre par
31 mars P. LONGIS, No. 116 rue Royale

EN magasin et à vendre par le soussigné:
500 caisses limons,
1500 do vin rouge différentes marques,
200 do do blanc, do do
100 paniers huile, Plagniol,
40 caisses fruits au jus,
50 do cerises à l'eau de vie,
200 do liqueurs assorties,
50 do fruits à l'eau de vie assortis,
13 avril S V BARRETT, 21 Gravier

EN magasin et à vendre par le soussigné:
30 barils madère première qualité,
40 do do imitation,
200 caisses muscat de Frontignan,
25 barils Porto,
13 av S V BARRETT, 21 Gravier

EAUX-DE-VIE—En débarquement de la barque Lubeck, arrivant de Bordeaux:
5 demi pipes fine champagne, Castillon 1815,
10 demi pipes 1re preuve J. J. Dupuy,
9 quarts de pipes de preuve J. J. Dupuy,
20 quarts Cognac supérieur, première preuve, de la marque Ph. Godard & co.
Le tout ayant droit au drawback et à vendre par
EUGENE ROCHEREAU & Co.
13 avril 17 et 19, St Louis

VIN rouge en débarquement de la barque Lubeck de Bordeaux—40 barriques vin rouge St. Estephe Médoc, à vendre par EUGENE ROCHEREAU & Co.
13 avril 17 et 19 St Louis

FROMAGE de Gruyère—10 meules, à vendre par
COURVOISIER & Co.
13 avril Encoignure Royale et Orléans

ABSINTHE suisse—50 caisses à vendre par
COURVOISIER & Co.
13 avril Encoignure Royale et Orléans

KIRCH—30 caisses, à vendre par
COURVOISIER & Co.
13 avril Encoignure Royale et Orléans

VIN de Champagne—70 paniers en grandes et demi bouteilles, à vendre par COURVOISIER & Co.
13 av Encoignure Royale et Orléans

EAU-DE-VIE de gentiane—10 caisses, à vendre par
COURVOISIER & Co.
13 avril Encoignure Royale et Orléans

EAU-DE-VIE de Cognac de preuve, J. J. Dupuy en barils, en débarquement de la barque Lubeck et à vendre par LEOPOLD JEANNET,
13 av 22, St Louis

VIN rouge—8 barriques Margaux Médoc, qualité supérieure,
12 do St Estephe Médoc à bon vin de table
12 do St Julien Médoc, pour familles.
En débarquement de la barque Lubeck et à vendre par
13 av LEOPOLD JEANNET 22 St Louis

VIN blanc—42 demi barriques vin blanc Haut Sauterne en débarquement de la barque Lubeck, à vendre par
13 avril LEOPOLD JEANNET, 22, St Louis

INDIGO de Guatemala—15 surons indigo de Guatemala, en magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET,
13 avril 22, St. Louis

SERRURES françaises—8 caisses serrures françaises, numéros assortis, en débarquement du navire Octavius et à vendre par LEOPOLD JEANNET,
13 avril 22 St Louis

CIGARES de la Havane—De toutes marques et qualités constamment en mains et à vendre par
J. M. CABALLERO,
13 av 32 Vieille Levée

SUCRE Havane—Blanc, et brun, en magasin, et à vendre par J M CABALLERO,
13 av 32 Vieille Levée

VIN DE VOLNAY—En caisses vin rouge Bourgogne à vendre par LEOPOLD JEANNET,
13 av 22, rue St Louis

TOILE de Coton, pour voiles, tentes et prélats, de la manufacture de Paterson, N. J., 22 pouces et 44 pouces de large, en magasin et à vendre par
13 a LEOPOLD JEANNET, 22 St. Louis.

FRUITS A L'EAU DE VIE—50 caisses cerises à l'eau de vie, 10 do abricots do, 10 do prunes, en débarquement de la barque Lubeck et à vendre par
13 avril LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis

PRUNEAUX—10 caisses de 12 paubans chaque, grand modèle, en débarquement de la barque Lubeck et à vendre par LEOPOLD JEANNET
13 avril 22 St Louis

BOUTEILLES VIDES—20 paniers bouteilles vides, en débarquement de la barque Lubeck et à vendre par
13 avril LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis

LIQUEURS—40 caisses absinthe Sauvajol, Bruncton & Co; 20 dito kirsch; 10 dito Curaçao, grand modèle: 10 dito liqueurs assorties, en débarquement de la barque Lubeck et à vendre par LEOPOLD JEANNET.
13 av

A VENDRE en débarquement de la barque Lubeck, de Bordeaux:
56 baques vin rouge.
100 bis vin blanc.
11 balles bouchons pointus, de 30,000 chaque, par
POUGET, FILS,
13av 147, Royale, entre St Louis et Toulouse.

EN débarquement de la barque Lubeck, venant de Bordeaux et à vendre par le soussigné:
234 barriques vin rouge de diverses qualités
92 barils et demi barriques vin blanc Haut Sauterne,
75 caisses absinthe suisse de Sauvajol & Brunclon.
160 paniers anisette superfine de Champion
13 avril G M LUCAS, 30 Bienville

VIN ROUGE ET VIN BLANC—Au débarquement de la barque Lubeck, venant de Bordeaux, à vendre par
13 av B TALAMON, 80 St Louis

VIN DE JURANÇON—300 bouteilles vin blanc de Jurançon, à vendre par B TALAMON, 80 St Louis
13 av

VIN ROUGE VIEUX pour familles—Vin en caisses, St Emilion Médoc, St Julien Médoc, à vendre par
13 av B TALAMON, 80 St Louis

HUILE D'OLIVE—200 paniers, de la marque Possel fils, à vendre par B TALAMON, 80 St Louis
13 av

BOUTEILLES VIDES, bouchons de différentes qualités, bouchons à dame-jeanne, à vendre par
B TALAMON, 80 St Louis

GINGEMBRE—60 sacs gingembre pur, à vendre par
P. CUSACHS,
10 av Encoignure Condé et St. Philippe

ALCOHOL—10 barils alcohol rectifié, à vendre par
P. CUSACHS,
10 av Encoignure Condé et St. Philippe

THEREBENTINE—10 barils Essence de therebentine, à vendre par P. CUSACHS,
10 av Encoignure Condé et St. Philippe

DROGUES ET MEDICAMENS à vendre [illegible]
100 livres Cantharides [illegible]
[illegible]

A TOUTES LES PERSONNES [illegible] GRAINE.

[illegible] Le remède du Dr. E. Sporn [illegible] le malade, dans presque tous les cas [illegible] l'attaque arriver une simple dose de ce [illegible] soulagement immédiat. Si vous répétez [illegible] sera complète. Des membres du clergé [illegible] qui souffrent depuis longtems [illegible] peu de tems. Vendu seulement [illegible] Poydras.

[illegible] MEDECINES—Les célèbres médicaments [illegible] du Dr. Geo. W. Carpenter, sont maintenant en vente par W. T. VREDENBURG & Co., 30, Vieille Levée, agens des manufacturiers:—Salsepareille, Buchu, Layeroort, Wahoo, Créosote, Cubebs et Copaiba, Grand Pink Root, Petit Pink Root, Extrait d'Ecorce, Mandrake, &c. &c. en quantités à la convenance des acheteurs et aux prix des manufacturiers. 30 m

[illegible] Ni le capitaine ni le consignataire du navire fran[çais] EDOUARD, de Bordeaux, seront responsables pour des dettes contractées par l'équipage.
7 av—6 Ch. KOCK, 22, Bank Place.

SALLE ST. LOUIS.
BAL DES PERES DE FAMILLE.

LES souscripteurs à ce bal sont priés de se présenter au bureau et prendre leurs billets, et remettre leurs lettres d'invitation, le Bal devant avoir lieu Mercredi prochain, 15 courant. 30 avril

Bureau des Naissances et Décès,
PASSAGE DE LA BOURSE, PRÈS LA RUE BIENVILLE.
AVIS AU PUBLIC.

AYANT été nommé Annotateur du Bureau des Naissances et Décès pour la paroisse et ville d'Orléans, j'invite les habitants de la susdite paroisse et ville, à vouloir bien se conformer aux dispositions de la loi ci-après citée:

ACTE APPROUVÉ LE 6 MARS 1819.

ART. 1er. A partir de l'adoption du présent acte, la naissance de tout enfant libre, né dans la paroisse d'Orléans devra être déclarée au dit Bureau dans le laps de trente jours; cette déclaration devra être faite conformément à la teneur de la section de l'acte dont celui-ci forme partie supplémentaire et toute personne contrevenant aux clauses stipulées dans la dite section, sera passible d'une amende qui n'excédera pas dix piastres, et ne sera pas au-dessous de cinq, la moitié de laquelle amende sera au profit de l'Etat, et l'autre moitié à celui du dénonciateur.

ART. 2nd. Le décès de toute personne libre, résidant dans la paroisse d'Orléans, devra être déclaré dans le laps de trente jours. Cette déclaration devra être faite par les plus proches parents de la personne décédée, s'ils se trouvent sur les lieux, et en cas d'absence de ceux-ci, par l'exécuteur testamentaire, s'il en existe un; s'il n'en existe pas, par le propriétaire ou locataire de la maison dans laquelle résidait le défunt, lorsque sa mort; et toute personne contrevenant aux clauses stipulées dans la présente section, sera passible d'une amende qui n'excédera pas dix piastres, et ne sera pas au dessous de cinq.

Le soussigné se verra contraint à sévir contre toutes personnes qui négligeraient ou refuseraient de se conformer aux clauses de l'acte précité.
10 avril F. M. CROZAT.

L'ECHO DES FEUILLETONS,
LE JOURNAL DES JOURNAUX—LOUIS XIV ET SON SIECLE—LES TROIS MOUSQUETAIRES, illustrés,
PAR ALEXANDRE DUMAS.

REÇU par le Warsaw, le 3e No. de l'Echo des Feuilletons, contenant la suite du Morne au Diable; 20 à 12e livraison du Journal des Journaux, suite de Mme Brun avec deux nouvelles, Madelie, Clairon par Arsène Houssaye, le Sabbat, par Marie Aycard.

Gravures de modes pour Dames, attachées à l'Echo et au Journal, pour décembre et janvier.

Louis XIV et son siècle—Livraison formant la fin de ce bel ouvrage.

Paris Léona, actuellement en débarquement, le 4e No des Feuilletons et autres marchandises, dont la distribution se fera aussitôt l'envoi de la boîte.

Les Trois Mousquetaires, par A. Dumas, de 20 à 36 gravures à part, vignettes, culs de lampe, lettres ornementées, etc. tous illustrés par MM Fellens & Dufour, éditeurs de l'Echo des Feuilletons, du Journal des Journaux, brochés et reliés.

La lacune qui s'est glissée dans le 2d volume de Louis XIV sera remplie par le prochain arrivage; cette omission ayant été signalée à l'administration, elle s'empressera de la réparer. M. DE LA PLACE, Directeur,
31 mars au bureau de l'Abeille, Chartres No. 2

$10 DE RECOMPENSE.

SERONT données à quiconque conduira chez la soussignée une jeune mulâtresse qui lui a volé pour $22 de corsets, prétendant qu'elle appartenait à Mme Lebeau, et qu'elle venait de sa part. Cette mulâtresse est âgée d'environ 15 ans, taille de 5 pieds, cheveux lisses et d'une jolie tournure; elle a les oreilles malades, ayant été percées depuis peu de temps.

Elle s'était présentée chez la soussignée il y a un an, avec une vieille négresse qui appartenait effectivement à Mme Lebeau, et qui aujourd'hui, prétend ne pas connaître cette mulâtresse. Mme AULANNIER,
10 avril—3 100, Royale.

AVIS—Les personnes ayant des propriétés situées dans les limites de la 3me Municipalité, sont prévenues que la collecte des taxes sur propriétés foncières et esclaves pour l'année 1846, commencera le 1er mai prochain.
9 av—10t J. F. DUGARRY, Trésorier.

LE Revd J. L. Gleizal, vice-président de l'Université de St. Louis, Mo, désire prévenir les parents qui voudraient envoyer leurs enfants à cet établissement, que, pendant les cinq ou six semaines qu'il passera à la Louisiane, ils pourront le voir ou lui écrire à l'Evêché, N. O. ou chez Messrs. Elder et Dering.

Le Revd. J. L. Gleizal ne quittera la Louisiane, que vers le 15 mai, époque à laquelle il se fera un plaisir de conduire à l'Université de St.-Louis, Mo. les enfants qui lui seront confiés. 6 avril

RABAIS EXTRAORDINAIRE.

LE JUIF ERRANT, par E. Sue, illustré par Gavarni, 4 volumes grand in-8°. Edition de Paris, pour $8.

N. B.—Cet ouvrage coûte à Paris 40 francs ou $8.

En vente chez Victor HEBERT, libraire, 149, rue de Chartres. 9 avril

GRAINES FRAICHES.

REÇU par les derniers arrivages du Havre, par le soussigné, un grand assortiment de graines fraîches, de la dernière récolte, provenant des meilleurs grainetiers du Nord de France. Toutes ces graines sont convenables pour le printemps et l'été, et sont entièrement garanties, à vendre à des prix modérés par J. MENARD, agent,
9 avril—12 160 rue St. Philippe

TIBLIER FRERES.
Maison rouge entre les deux marchés.

VOULANT liquider ce magasin, offrent à vendre toutes les marchandises qui le composent, à des prix extrêmement réduits.

Ils offrent en même temps à céder la suite de leur bail avec une grande diminution du prix actuel, ainsi que toutes les installations du susdit magasin. 9 avril—1m

A VENDRE POUR CAUSE DE DEPART—Une négresse âgée d'environ vingt huit ans, cuisinière, blanchisseuse, bonne d'enfants, excellente domestique de maison, et propre à tout. Elle est pleinement garantie. S'adresser au bureau de l'Abeille. 7 avril

T. F. GUION. W. S. GUINNESS. JOHN BUSH.

GUION & Co., ENCOIGNURE DES RUES DE CHARLES & CANAL, NOUVELLE-ORLEANS.
Importeurs et Marchands en Gros et en Détail,
D'ARTICLES FINS DE FANTAISIE,
DE PARFUMERIES, PEIGNES, BROSSES, ARTICLES DE TOILETTE, CANNES, PARAPLUIES, GANTS.
ARTICLES DE TOILETTE POUR HOMMES.
L'Entrepôt est à New York, 19, Maiden-Lane.
2 av—3m

COLLEGE JEFFERSON.

L'ASSEMBLEE annuelle des souscripteurs du Collège Jefferson aura lieu à la maison de Cour de la paroisse St. Jacques, le 1er lundi de mai prochain, à dix heures du matin. Les souscripteurs sont invités à s'y rendre ou à s'y faire représenter.

Paroisse St. Jacques, 30 mars 1846.
Par ordre de la Direction,
2 av—3t B. L. WEBRE, Secrétaire

CHEMIN A COULISSES DE LA NOUVELLE ORLEANS & CARROLLTON.

AVIS—Durant les courses, les chars partiront comme auparavant jusqu'à 11 heures de la journée, et après cela ils partiront du Dépôt de la rue Baronne comme suit: 11, 11 3/4, midi et demi, 1 1/4 et 2 heures et depuis à midi. Après quoi, les chars courront aux heures accoutumées, plus souvent s'il est nécessaire. JOHN HAMPSON,
6 av Ingénieur en chef du Chemin.

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du navire Hargrave, du Havre:
Mérinos drap d'été 5/4, de Paturle Lupin & Co;
Coutils, grande nouveauté;
Chapeaux paille, diverses qualités pour femmes;
Dito do do pour enfants;
Bretelles coton blanc;
Chaussettes coton, blanc et écru pour hommes et enfants; dito fil de lin, pour hommes;
Cols mousseline brodés, Voilettes noires et blanches;
Rubans satin et taffetas, nouveaux assortis;
Jaconas haute nouveauté;
Batiste Ecosse, haute nouveauté;
Un grand assortiment de Corsets;
Cravates jaconas, taffetas et autres;
Boucles noires, diverses largeurs;
Châles barège, et un assortiment de Bretelles très variées pour hommes et enfants. Parfumeries diverses, Peignes, et d'importations antérieures, un bel assortiment d'articles de saison. F. & J. LACOSTE,
9 av 105, rue Royale

MOUSSELINES—Reçu par le navire Hargrave, du Havre un grand assortiment de mousselines de couleur à vendre à des prix raisonnables, par
9 av F. PERRET, 48, Bienville.

MOUSSELINES Blanches—Par les navires Hargrave, [illegible] Havre, un assortiment complet de Mousselines, pour rideaux, brodés; do à raies, [illegible] à carreaux et [illegible] pour robes, do [illegible], à vendre à bas prix par
9 av F. PERRET, 48 Bienville

PORC de marché Mexicain—250 caisses Vin rouge, [illegible] avec le bénéfice de drawback. [illegible] de table à dessert, dorés au galvanisme par [illegible] & Elkington, Cuillères à café, dorées [illegible] à vendre par
LOISON & SILVESTRE, 35 Chartres

LIQUEURS du pays—40 barils eau de vie américaine, 1re preuve, 10 barils alcohol, 8re et 4e preuves, 25 barils genièvre, 26 barils rum de la Nlle. Angleterre. En débarquement du navire Princeton, et à vendre par W F VREDENBURGH & Co,
30 Vieille Levée

BLANC DE BALEINE—100 caisses marque French & Coffin, à vendre par W F VREDENBURGH & Co.
9 av 30, Vieille Levée

EAU DE VIE DE NEW-YORK—5 demi pipes 4me preuve supérieure, à vendre par
avril SMITH BRYAN, 20 Douane

HUILE pour tanneurs—16 barils huile pour tanneurs, 5 do huile de baleine, à vendre par
SMITH BRYAN, 20 Douane

WHISKEY—12 barils vieux Bourbon, 9 do do, 12 do, Monongahela (de Rans), à vendre par
8 av SMITH BRYAN, 20 Douane

AVIS AUX EMIGRANS EUROPEENS ET AUTRES. TERRES A VENDRE.

Ces terres situées dans le comté de Maison, Etat du Tennessee, et près de la rivière de ce nom, d'une qualité excellente, propres à la culture de toutes les céréales, sont offertes à des prix et conditions raisonnables. S'adresser, pour plus amples renseignemens, au soussigné, GIFFARD,

Place Ste. Antoine, à la serre nouvellement établie dans l'enclos de la glacière appartenant à M. Courvoisier,
fleur. 31 mars

A VENDRE par les soussignés:
200 colis sucre raffiné de Boston, en pains, morceaux et en poudre,
25,000 sacs en pitres, de deux boisseaux et demi;
1,000 colis thé noir, impérial et poudre à canon;
1,000 barils maquereaux,
450 caisses excellent blanc de baleine, New Bedford,
20 surons indigo, 100 caisses savon [illegible],
750 barils clous de Boston,
50 barriques riz de la Caroline.
31 mars NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

DIVERS—3000 gallons huile de blanc de baleine d'hiver épurée; 3000 do huile de baleine; do 3000 do [illegible], 70 barils huile des Tanneurs; 200 caisses blanc de baleine New Bedford et des Boston; 300 caisses chandelles de composition; 100 do de l'Etoile; 300 caisses savon No. 1, 50 boîtes thé, Pouchong; 1000 barillets [illegible] [illegible], 400 barillets [illegible] de peinture noire [illegible], à vendre par
19 mars [illegible]

[illegible]